

**MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES NATIONALES ET LA COMPRÉHENSION  
ENTRE LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES (LOI SUR LES LANGUES)  
Processus de consultation - Prise de position du Forum Helveticum**

---

Le Forum Helveticum remercie le Conseil fédéral d'être invité à prendre position dans le cadre du processus de consultation sur la modification de la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Loi sur les langues – LLC).

En tant que centre de compétence pour la compréhension linguistique et culturelle en Suisse, le Forum Helveticum s'engage pour que chaque citoyen helvétique puisse accéder à des compétences linguistiques dans d'autres langues nationales. Il lui importe donc tout particulièrement que l'école obligatoire offre un enseignement de qualité dans une ou plusieurs langues nationales supplémentaires. Il est en effet capital que les jeunes citoyens helvétiques maîtrisent au moins deux langues étrangères à la fin de leur scolarité obligatoire : dans une société basée sur la communication et les échanges, des compétences linguistiques solides s'avèrent fondamentales pour le futur professionnel de notre jeunesse. Il en va de même pour le développement économique de la Suisse puisqu'environ 10% de notre PIB est directement lié à l'usage des langues nationales et que celles-ci sont prédominantes dans la communication d'entreprise (Grin, Sfreddo & Vaillancourt, *LEAP*, NFP 56, 2009).

Il convient également de rappeler l'importance de la cohésion nationale dans une *Willensnation* comme la Suisse. Notre pays s'appuie sur un partage des cultures, la connaissance de son voisin et la compréhension des valeurs de ce dernier. Il semble dès lors fondamental que le parcours éducatif des jeunes Helvètes favorise une ouverture culturelle sur les autres régions linguistiques de Suisse et ce dès leur plus jeune âge. Le Forum Helveticum tient également à souligner que le succès de cet apprentissage repose non seulement sur le nombre d'heures consacrées à la matière mais également sur les compétences linguistiques et l'engagement des professeurs. La durée de l'enseignement des langues nationales est donc un enjeu majeur, qui doit être accompagné d'une attention particulière aux besoins des enseignants dans les domaines linguistiques.

L'éducation relevant en Suisse de la compétence des cantons, le Forum Helveticum espère avant tout que les objectifs d'harmonisation scolaire inscrits dans la Constitution (Cst. 62, al.

4) et développés par les cantons eux-mêmes dans la *Stratégie des langues* de 2004 puissent être atteints par voie de coordination au sein de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Si les mesures adoptées en 2004 - et reprises dans le cadre d'*Harmos* (art. 4, al. 1 à 3) – ne devaient malheureusement pas être adoptées dans la pratique, le Forum Helveticum saluerait dès lors la volonté d'intervention du Conseil fédéral. Au nom du principe de subsidiarité, le Forum Helveticum invite cependant le Conseil fédéral à n'intervenir qu'en cas de dernière nécessité. Mais si certains cantons devaient ne pas s'en tenir à leur responsabilité constitutionnelle et à leur engagement au sein de la CDIP, le Forum Helveticum soutiendrait pleinement une modification législative au niveau fédéral.

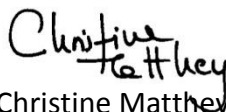
Le cas échéant, le Forum Helveticum privilégie la variante proposée numéro 3, qui respecte au mieux l'esprit fédéraliste de notre pays. En ancrant l'apprentissage d'une langue nationale dans l'enseignement dès l'école primaire et jusqu'à la fin de l'école obligatoire, le Conseil fédéral assure un contact continu avec une deuxième langue et culture nationale tout en intervenant de manière minimale sur la compétence des cantons en matière d'éducation. De plus, la variante numéro 3 offre la marge nécessaire aux cas particuliers que sont les Grisons et le Tessin (enseignement d'une troisième langue nationale).

Le Forum Helveticum espère que sa prise de position trouvera un écho positif dans les éventuelles modifications de la loi sur les langues et reste à disposition pour tout développement ou question.

Lenzbourg, le 12 octobre 2016



Corina Casanova  
Présidente



Christine Matthey  
Directrice